

Compte rendu de la rencontre du 29 août 2010 des administrateurs de l'Association des propriétaires du lac Clair

Samedi 7 août 2010 à 9 h 30

Résidence de Monsieur Raymond Morissette

Présences : Monsieur Réjean Barras
Monsieur François Bergeron
Monsieur Yvan Boisvert
Monsieur Michel Bouchard
Monsieur Louis Germain
Monsieur Raymond Morissette

Absence : Monsieur Gaston Truchon

Il n'a pas d'ordre du jour pour cette rencontre des administrateurs. Le but de cette rencontre est de préparer la prochaine rencontre avec les mandataires de la SALC. Les sujets abordés sont les suivants.

- **Transfert des actifs de SALC à l'OSBL**

Il faudra signifier à la SALC qui nous signerons l'acte notarié du transfert des actifs à l'OSBL (à être créé) après la tenu d'une assemblée des propriétaires du lac Clair et d'un vote majoritaire. Nous avons tenu cet engagement lors de la dernière assemblée des propriétaires du lac Clair le 6 juin dernier.

- **Le barrage**

Réjean Barras nous remet une documentation concernant le barrage du lac Clair et sur la réglementation sur la sécurité des barrages au Québec. Il nous apparaît, selon la documentation et les explications de Réjean Barras, que le barrage doit être

déclassifié à la catégorie « E. ». Nous nous attendons que la SALC fasse les représentations nécessaires pour effectuer cette opération de déclassification.

- **La route**

Il y a un rapport sur les travaux à effectuer sur la route qui a été remis à la SALC en 2004. Nous proposons d'effectuer une tournée d'inspection de la route d'accès et de la route ceinturant le lac afin de noter les améliorations possibles afin de rendre ces dernières plus sécuritaire. Il faudra demander à la SALC sa position en regard des améliorations routières.

- **La gravière**

Nous nous interrogeons sur la pertinence de transférer cet actif à l'OSBL. Il est à noter que les travaux de remplissage de la deuxième phase d'exploitation ne sont pas réalisés. De plus, nous ne connaissons pas le potentiel d'exploitation de la troisième phase. Pour le connaître, il faudra faire des analyses de sol.

- **La subvention de la Municipalité de St-Christine**

Il faudra vérifier auprès de la SALC si cette dernière a effectué des représentations auprès de la Municipalité de Ste-Christine pour la subvention donnée aux associations de propriétaires sur son territoire. Il est trop tard pour cette année (2010), mais il faudra se positionner avant le 15 mai 2011 pour la subvention de l'année prochaine.

- **Le promontoire**

Il faudra augmenter la signalisation de danger potentiel pour les visiteurs au promontoire. Cet actif sera éventuellement transféré à l'OSBL.